

Les députés PS hostiles au plan d'économies de 50 milliards d'euros « pensent avoir été entendus ». Enfin une bonne nouvelle. Nous voilà rassurés. Ça veut dire que finalement le gouvernement ne va peut-être pas taper aussi fort et aussi systématiquement sur les couches les moins aisées de la population. Ça veut dire qu'il a enfin compris que pour relancer l'économie il faut commencer par redonner du pouvoir d'achat aux Français, parce que franchement, vous êtes probablement comme nous : vous ne pouvez dépenser que ce que vous avez... Et quand on n'a rien, ou presque, on ne dépense rien, ou presque. Bref, une bonne nouvelle on vous dit... Mais alors concrètement, ça se traduit comment ? Par un coup de pouce sur les petites retraites, par une baisse des impôts pour les plus modestes mais aussi par un gel des prestations sociales jusqu'en octobre 2015 et un gel de l'indice des fonctionnaires jusqu'en 2017. Au final le plan d'économies sera toujours de 50 milliards et non de 35 milliards comme réclamé par certains élus de gauche. Moralité, comme aucune grande mesure destinée à imposer davantage les Français ultra riches qui détiennent à eux seuls plus que vous ne gagnerez jamais sur 5 générations n'a été annoncée, c'est dans notre poche qu'ils iront chercher.

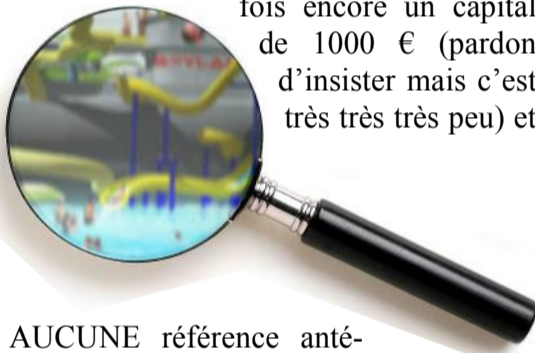
## Des parcs d'attraction aux contours très flous

L'information est quasiment passée inaperçue. Sauf pour un lecteur du Rusé qui n'a pas manqué de nous alerter sur des faits pour le moins... surprenants. Et de fait, vérifications faites, il faut bien avouer que ce que l'on a appris est de nature à étonner...

**M**ais reprenons. Tout part d'un article paru dans *La Voix du Nord* du 3 avril 2014 qui évoque, après Spyland, une seconde offre de parc d'attraction pour le Calaisis. Aux manettes de ce second projet, Bernard Eliard, un ancien de Noraparc, porteur du projet Spyland, récemment licencié. D'après *La Voix du Nord*, M. Eliard, gérant de la société Elarmartia, « se serait adjoint les services d'IDID et de Loftus Overseas Management, deux sociétés spécialisées dans l'aménagement de parcs d'attraction. » « Mais on ne m'a confirmé le sérieux de ce 2<sup>e</sup> projet que 8 jours avant le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales, » déclarait alors Natacha Bouchart.

C'est là qu'on se demande d'où le sérieux qu'elle évoque peut-il bien venir ? Car figurez-vous qu'un coup d'œil curieux au registre des sociétés (accessible à tout un chacun...) nous apprend qu'Elarmartia, la société dont Bernard Eliard est le gérant, a été créée en mai 2011 et qu'elle dispose d'un capital de 1000 €. Voilà qui est très très peu, mais passons. Quelques recherches nous permettent également de constater que Bernard Eliard était auparavant administrateur d'une autre société, LEXBOX, radiée en décembre 2008 pour « insuffisance d'actifs ». Mais ce n'est pas tout, Elarmartia tra-

vaille donc, comme le précise *La Voix du Nord* avec 2 autres sociétés, IDID et Loftus Overseas Management. Retour au registre des sociétés où on nous apprend qu'IDID, l'une des deux sociétés présentées comme « spécialisées dans l'aménagement des parcs d'attraction » a été créée en septembre 2013 (autrement dit elle n'a pas 1 an d'existence), avec cette fois encore un capital de 1000 € (pardon d'insister mais c'est très très très peu) et



AUCUNE référence antérieure en matière de création de parcs d'attraction (et pour cause...). Quant à Loftus Overseas Management, il s'agit en fait d'une société recréée à Hong-Kong, suite à la liquidation judiciaire puis à la radiation pour « insuffisance d'actifs » de Loftus France.

Ne reste plus qu'à espérer que le Yann Tran Long, directeur de LOM, n'a absolument rien à voir avec le Yann Tran Long qui aurait fait partie du FANE (groupuscule néonazi) et qui serait aussi membre de l'OMAC (Omnium des Minéraux d'Afrique Centrale) impliqué dans des affaires de négociations de dia-

mants en Afrique. Espérons, car cela voudrait dire que la municipalité calaisienne a de drôles de fréquentations. Mais non, ça ne peut être qu'un homonyme.

Quoi qu'il en soit, le flou qui entoure l'un et l'autre des projets de parcs n'est guère rassurant pour les finances calaisiennes. Car Natacha Bouchart affirmait le 5 avril que l'argent du fonds d'études avait servi « au financement d'études de faisabilité, au paiement de techniciens et à l'embauche d'un collaborateur dédié au projet. » Or si Noraparc affirme n'avoir « jamais été rémunéré par le fond d'études, Calais ou Cap Calais sur ce dossier et n'a jamais bénéficié de fonds publics d'aucune sorte, » (*La Voix du Nord* 3/04/14), pour Alexandre del Moral, actionnaire chargé de la communication de Noraparc, « le fonds d'études constitué et animé par Calais Promotion aurait rémunéré directement les travaux de deux ou trois anciens sous-traitants français et chinois de Noraparc. » Des sous-traitants français et chinois, autrement dit IDID et Loftus Overseas Management qui ne sont apparus que très récemment dans le paysage calaisien. En tout cas, ils n'ont pas perdu de temps pour se faire rémunérer par de l'argent public... Espérons que tout cela ne finisse pas avec l'apparition d'un... 3<sup>e</sup> parc d'attraction. On peut tout imaginer...

### Le dessin

L'ART DÉLICAT DE LA COMMUNICATION



BABOUC

### On le note

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates des prochains conseils :

Conseil communautaire  
Mardi 29 avril  
18 h 30

Conseil municipal  
Mercredi 30 avril  
18 h 30

Au menu des réjouissances : les budgets des deux collectivités...

### On le note

La série de cartes postales est à vendre au prix de 2 €.



### On le note

L'Atelier est ouvert chaque vendredi soir dès 18 h 30 pour boire un verre entre copains, papoter, taper le cartons ou même, soyons fous, parler politique... Il en faut pour tous les goûts... Rendez-vous donc ce vendredi...

Ouverture de l'Atelier  
Tous les vendredi soir  
à partir de 18 h  
Bd de l'Égalité

## Conseils municipal et communautaire

# Une mise en place progressive, des questions...

Renouvellement du conseil municipal oblige, les réunions se suivent pour élire le maire et les adjoints, puis pour renouveler les commissions municipales, enfin désigner les représentants de la ville dans les différents organismes. Il en va de même à l'agglomération où, nouveauté, la présence des oppositions municipales vient pimenter le débat.

À l'occasion du conseil municipal du mercredi 16 avril, l'ensemble des commissions de la ville de Calais ont donc été renouvelées et l'opposition a pu y trouver toute sa place conformément à la loi. C'est ainsi que nos élus Marion Lavigne, Virginie Quenez, Jacky Hénin, Pascal Marié et Laurent Roussel, siègeront dans les différentes commissions pour y être source de questionnement et de propositions visant en priorité à servir toujours mieux la population calaisienne.

Diverses questions ont également été abordées. La question des émoluments financiers octroyés aux élus, a fait l'objet d'une contre-proposition de Jacky Hénin conformément aux engagements de campagne. La tête de liste de l'opposition devait déclarer : « *en période de crise, d'une crise qui dure, devant les énormes difficultés que rencontrent nos administrés, au moment où une cure d'austérité renforcée est annoncée qui va se traduire par des pertes de pouvoirs d'achat pour de nombreux salariés, nous souhaiterions que les indemnités soient diminuées de 15%* ». Évidemment une proposition qui ne sera pas retenue. (Nous reviendrons plus tard sur les indemnités).

Autre intervention, celle de Laurent Roussel à pro-



pos de la délibération concernant les colis de Noël pour les personnes âgées. Reprenant un engagement de campagne de la liste « Calais d'abord », le conseiller municipal proposa de permettre aux personnes âgées de plus de 65 ans disposant de faibles revenus, de pouvoir bénéficier du même service. Il évoqua également la possibilité de réfléchir pour l'avenir à proposer ou un colis ou des bons d'achats dans les commerces calaisiens pour répondre aux demandes des citoyens et permettre de vitaminiser le commerce local. Des propositions rejetées par la majorité.

Sur la question concernant le débat d'orientation budgétaire, Jacky Hénin devait déclarer : « *Compte tenu du calendrier électoral, nous enregistrons un retard certain... L'évocation du cadre national marqué par une réduction annoncée des dotations aux collectivités, et de nouveaux cadeaux au patronat*

*peuvent faire craindre le pire aux salariés et à leurs familles. (...) Un cadre budgétaire qui s'inscrit dans la droite ligne des politiques d'austérité qui bizarrement ne s'adressent qu'aux familles. (...) De nouveaux transfert de charges de l'état en direction des collectivités territoriales comme pour la réforme des rythmes scolaire. (...) Moins de moyens pour plus de dépenses, des dépenses de fonctionnement prévues qui ne précisent que peu de chose, des questions importantes sans réponses comme : où en est-on du financement du CCAS ? Des propositions d'investissement à la grosse, dont on découvrira plus tard qu'elles sont bien supérieures à ce qui a été annoncé... Pas de perspective sur l'augmentation de la dette... Pas de visibilité sur la totalité des projets... Nous reviendrons sur toutes ces questions à l'occasion de la discussion du budget lui-même. »*

Quant au conseil communautaire qui s'est tenu le jeudi 17 avril, ce fut un véritable monument d'anti-démocratie. Un conseil où l'on assista non pas à l'élection mais à la désignation d'un représentant de l'opposition dans la commission sport, en l'occurrence le représentant du Front National.

Un déroulement de conseil qui a amené Jacky Hénin au nom de l'ensemble des élus de son groupe à interpeler le préfet du Pas-de-Calais pour demander si la loi avait bien été respectée et si elle ne l'avait pas été de bien vouloir demander à la communauté d'agglomération de bien vouloir redésigner les membres des commissions conformément à la loi.

## Poil à gratter

### Incroyable, mais vrai

La semaine dernière nous avons relayé l'information selon laquelle la société à objet sportif qui préside aux destinées du CRUFC, aurait une dette de 200 000 à 300 000 euros auprès de l'URSSAF. Impossible d'en savoir plus, car les dirigeants de la société, l'actuel président de la chambre de commerce en tête, refusent de communiquer sur la question. Pire, le président de l'association sportive CRUFC, elle-même actionnaire de la SASP (donc en droit d'obtenir toutes les informations relatives à la gestion de la structure, au moins pour voir que ses actions valent encore quelque chose), se déclare ignorant du problème.

Une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule, il se murmure dans les couloirs, que le CRUFC pourrait être privé des salons VIP du stade de l'Épopée. Sûr que d'être puni et de ne pouvoir encaisser quelques ventes, ça va améliorer la trésorerie.

### Si belle place d'Armes !

Elle vient juste d'être refaite à neuf et ne devait supporter aucun stationnement. Sauf le marché, bien sûr. Les

matériaux utilisés sont donc des matériaux destinés à accueillir les piétons, la population quoi, mais pas d'automobiles ou de camionnettes perdant huiles, graisse, laissant des traces de pneus.... Quelques marchés et stationnements plus tard, il est fort intéressant de contempler l'état de la place.

### Chaise pliante

C'est sur une chaise pliante que Jacky Hénin a démarré le conseil communautaire. La faute à un président qui a voulu faire de l'autoritarisme, sans respecter la loi. Une loi qui précise que les élus sont « rangés » dans



l'ordre de leur élection (nombre de voix obtenues par liste), puis par date de naissance ou dans l'ordre du tableau (place sur la liste). Lui, il décide de les positionner par ordre alphabétique et en place deux d'un côté et trois de l'autre côté de la salle. Souhaitant régler le problème entre élus de bonne volonté, Jacky Hénin a proposé au président un arrangement. Le président lui a alors répondu qu'il avait seul la police de l'assemblée. Le député refusant de se plier aux injonctions d'un président peu respectueux des règles, il a fallu interrompre la séance et réunir le bureau, qui sur proposition de Guy Allemand proposera la solution présentée au président qui l'avait refusée. Quelle autorité et quelle intelligence ce président...

### Le trou a disparu

Dans le numéro 248 nous évoquions un trou de 2 millions d'euros dans les caisses de l'agglomération dû à une diminution des recettes et une augmentation des dépenses. Eh bien, bonne nouvelle, le trou a disparu. Lors du débat d'orientation budgétaire de la CAC qui s'est déroulé le jeudi 17 avril, les élus ont présenté un budget qua-

siment à l'équilibre. Décidément ils sont trop forts à l'agglomération...

### Par procuration

Le nouveau maire de Marck est bien jeune : 26 ans. Mais que les Marckois se rassurent, ce n'est pas vraiment lui qui va gérer la ville, c'est sa maman depuis longtemps salariée du Medef, aujourd'hui adjointe au fiston et vice-présidente de l'agglomération. C'est d'ailleurs elle qui a pris en main l'agenda du fiston au lendemain de l'élection, qui le conseille voire le dirige... En fait c'est un peu la Claude Demassieux de Marck, une maire par procuration...

### Avis de recherche

L'équipe du Rusé recherche un volontaire qui accepterait de réaliser une revue de presse thématique chaque semaine. On fournit le matériel bien sûr : journaux et classeurs, et le local. Il s'agit d'être en mesure de pouvoir retrouver les articles nécessaires lorsqu'on en a besoin. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à faire un petit message à [ruse62@leruse.fr](mailto:ruse62@leruse.fr)